



Le 1 Octobre 2016

Objet : Réponse d'Ashland aux questions liées à REACH

- Ashland confirme l'enregistrement REACH des substances importées et fabriquées, le cas échéant.
- Les fiches de données de sécurité (FDS) ont été mises à jour d'après les informations REACH pertinentes, le cas échéant, et continueront d'être mises à jour à mesure que nous recevrons de nouvelles informations
- La plupart des produits Ashland sont des polymères et/ou des mélanges, selon le cas ;
 - les numéros d'enregistrement REACH n'apparaîtront pas sur la plupart de nos produits (du fait d'exemptions et des futurs délais) ;
 - les scénarios d'exposition (SE) pour les produits composés de substances uniques seront fournis dans les annexes de nos FDS (FDS étendues). La provision de SE pour nos mélanges sera limitée. Ils pourront être incorporés aux FDS ou en annexe des FDS. Par ailleurs, la plupart de nos produits ne nécessiteront pas de SE à l'heure actuelle (parce qu'il s'agit de polymères, de produits non dangereux ou contenant des substances qui n'ont pas (encore) été enregistrées) ;
 - les changements apportés à nos FDS seront mis en place graduellement afin de respecter la date limite de 2018 pour REACH ;
 - notre FDS vous tiendra informé(e) de l'éventuelle présence d'une Substance Extrêmement Préoccupante (*Substance of Very High Concern*, SVHC) ($\geq 0,1$ %) dans un produit. Une liste des produits contenant les SVHC identifiées actuelles est publiée sur notre site web.

Très cher client(e),

Nous avons le plaisir de vous informer qu'Ashland a achevé avec succès et/ou vérifié avec ses fournisseurs l'enregistrement REACH obligatoire pour les substances chimiques utilisées dans les produits que nous fabriquons, commercialisons et vendons dans l'Union européenne (UE), dont l'enregistrement est requis pour le 31 mai 2013 au plus tard. Cette démarche garantit une continuité dans l'approvisionnement de nos produits sur les marchés européens, en particulier en termes de conformité REACH. Les informations suivantes fournissent des détails supplémentaires sur la position d'Ashland quant à davantage de communication sur REACH.

Date et numéro d'enregistrement

En général, les produits Ashland sont soit des polymères, soit des mélanges contenant plusieurs substances chimiques. Alors que certaines de ces substances sont fabriquées par Ashland, de nombreuses autres substances proviennent de plusieurs fournisseurs tiers. Quelques substances ne bénéficient pas d'un régime transitoire, mais cela est relativement rare. Selon leur nature et leur tonnage, les substances bénéficiant d'un régime transitoire REACH ont été enregistrées en 2010 ou 2013, ou seront enregistrées en 2018 au plus tard. Les substances exemptées d'enregistrement REACH (ex. : polymères, naturelles, etc.) ne recevront jamais un numéro d'enregistrement.

La date d'enregistrement réel d'une substance individuelle peut avoir lieu soit par anticipation, soit proche de la date butoir. Étant donné que la majorité des produits Ashland sont un mélange de substances, chacun d'entre eux avec des délais d'enregistrement individuels, aucune date d'enregistrement unique ne peut être donnée pour un seul produit. Ashland garantira que l'ensemble des produits que nous commercialiserons, fabriquerons ou vendrons dans l'Union européenne après le délai pertinent sera enregistré sous REACH, en temps et en heure, par Ashland ou ses fournisseurs, le cas échéant.

Durant les inspections par les Autorités compétentes, il peut vous être demandé les numéros d'enregistrement des substances que vous avez achetées chez Ashland. Au cas où vous ne seriez pas en



possession du numéro d'enregistrement des produits tels que des polymères ou des mélanges, la demande peut être transmise à Ashland. Nous répondrons alors directement à l'inspecteur ou l'agence en question.

Fiche de données de sécurité étendues et scénario d'exposition

Sous REACH, si une substance est dangereuse, une évaluation d'exposition est nécessaire dans le cadre de l'enregistrement REACH. Cette évaluation produit un scénario d'exposition (SE). Le SE définit les conditions opérationnelles (OC), telles que la température, le pourcentage et la durée, ainsi que les mesures de gestion du risque (MGR) comme l'équipement de protection personnelle (EPP) et les contrôles de ventilations, qui doivent être en place pour permettre une utilisation sûre de la substance à tous ses stades de vie. Nous sommes tenus de transmettre ces conditions pertinentes d'utilisation sûre à nos clients, dans le cas des substances dangereuses enregistrées. Il n'existe cependant pas de méthode uniformisée ni de format dicté par la législation ou l'industrie sur la **façon** dont cette information est fournie à nos utilisateurs en aval.

Lorsqu'un produit sera composé d'une seule substance, Ashland émettra les informations de SE en annexe de la FDS, fiche de données de sécurité étendue (FDSext) pour assurer à l'ensemble de nos utilisateurs en aval que les exigences légales sont respectées une fois que la date d'enregistrement a été atteinte (au plus tard en 2018).

Dans le cas de nos produits constituant des mélanges, **si** ils contiennent une ou plusieurs substances enregistrées pour lesquelles un SE a été généré, Ashland fournira aux clients les informations nécessaires dans les 12 mois qui suivent, tel que l'exige REACH. Nous collaborons avec d'autres acteurs du secteur afin de mettre au point des processus et des outils pour l'incorporation des scénarios d'exposition (SE) pour les mélanges, soit intégrés dans les FDS, soit en annexe de la FDS (FDSext).

En résumé :

- Une FDSext **SERA** fournie pour les substances uniques enregistrées et dangereuses.
- Une FDSext **NE SERA PAS** fournie lorsque le produit est :
 - un polymère ;
 - un mélange non dangereux ;
 - un mélange contenant une substance qui n'a pas (encore) été enregistrée (faible volume, exemption d'enregistrement, attente de l'échéance de 2018).

Fiche de données de sécurité et classification SGH-CLP

Ashland a tenu le délai pour tous les produits placés sur le marché européen d'être classifiés conformément à la Régulation (EC) No 1272/2008 sur classification, étiquetage et conditionnement de substances et mélanges (CLP). La dernière version de nos SDS reflétera cette classification.

Substances Extrêmement Préoccupantes (SVHC)

Ashland a mis en place des procédures destinées à respecter la conformité avec les obligations REACH d'un fournisseur pour informer nos clients d'une manière proactive et réactive dans des situations dans lesquelles des SVHC sont présentes dans nos produits. En outre, en règle générale, Ashland vous fournira la toute dernière version des documents FDS lors de l'achat de produit(s). En cas de présence d'une SVHC dans l'un des produits que vous avez achetés auprès d'Ashland, la substance sera listée sur les documents FDS européens (sous « toute concentration connue » égale ou supérieure à 0,1 %). Bien qu'il n'existe pas d'obligation légale en ce sens, nous travaillons sur la reformulation des produits contenant des SVHC, lorsque la reformulation s'avère d'intérêt tant pour le client que pour Ashland. Dans certains cas particuliers, nous vous contacterons pour examiner les options. Une liste des produits contenant des SVHC identifiées actuelles est publiée sur notre site web : www.ashland.com/commitments/reach.

Clients hors l'UE

Les clients hors UE d'Ashland exportant les produits dans le cadre de REACH vers l'Union européenne doivent s'assurer que leur importateur situé dans l'UE (pré)enregistrera toutes les substances ou les

Ashland Services B.V.
Pesetastraat 5
2991 XT Barendrecht
The Netherlands
ashland.com



monomères pertinent(e)s qui sont importé(e)s dans des quantités supérieures à une tonne métrique par an. Ashland ne couvre pas les importations par des tiers à travers un représentant exclusif d'Ashland. Pour garantir votre conformité à REACH, nous recommandons que les clients achètent les matériaux auprès de sociétés Ashland au sein de l'espace économique européen. Nous nous ferons un plaisir de vous orienter sur les matériaux (alternatifs) à votre disposition.

Pour toute question liée à REACH, veuillez nous contacter par le biais de votre représentant Ashland ou en nous envoyant un courrier électronique à l'adresse REACH@ashland.com.

Cordialement,

Sandor Zuurendonk
Responsable – REACH, Ashland, www.ashland.com/commitments/REACH